

VEYRE-MONTON

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE



Chères Veyre-Montonnaises, chers Veyre-Montonnais,

Je tiens tout d'abord à vous adresser mes remerciements les plus sincères pour votre mobilisation à cette élection municipale du 15 mars 2026. En effet, avec un taux de participation de 67,1 %, soit près de 10 points au-dessus de la moyenne nationale, vous avez envoyé un signal fort : celui d'une commune engagée, concernée et résolument tournée vers son avenir.

Avec 52,8 % des suffrages exprimés en faveur de notre liste « Veyre-Monton Vers l'avenir », vous avez choisi de faire confiance à une nouvelle équipe porteuse d'une dynamique renouvelée et d'une vision différente pour l'avenir de notre commune. Cette confiance nous honore, mais surtout, elle nous engage et nous oblige.

J'ai aussi une pensée respectueuse pour l'ensemble des élus qui nous ont précédés lors des dernières mandatures. Leur action au fil des mandats a incontestablement contribué au développement de Veyre-Monton et mérite notre considération et notre reconnaissance. Pour tenir les engagements pris devant vous durant la campagne électorale, l'ensemble des élus agit déjà avec tous ceux qui font vivre notre commune : les agents, les associations, les acteurs économiques et, bien sûr, les habitants.

Afin de mettre en oeuvre notre programme, nous avons fait le choix d'un exécutif composé de sept adjoints et quatre conseillers municipaux délégués. Cet exécutif élargi, aux côtés de l'ensemble du conseil municipal, travaille avec détermination, pragmatisme et esprit de responsabilité autour de quatre priorités structurantes :

- Une ville vivante, attractive et animée
- Un cadre de vie plus sûr et plus confortable
- Une démocratie réelle et participative
- Une action municipale toujours plus efficace et lisible

Nous travaillons actuellement sur les projets déjà en cours, chacun s'attachant à appréhender les réalités du terrain pour agir avec sérieux et efficacité.

Avec mon équipe, nous restons pleinement disponibles et à votre écoute. Des permanences hebdomadaires en mairie vous permettent de venir échanger directement avec nous.

Nous vous souhaitons une excellente lecture de cette nouvelle lettre d'information municipale et espérons vous retrouver très prochainement lors des nombreux événements et temps de rencontre qui rythmeront la vie de notre commune.

Bien cordialement,

Philippe Casses
Maire de Veyre-Monton

LE COIN DES FINANCES

Cette rubrique sera publiée régulièrement afin de vous informer, de manière claire et factuelle, des choix financiers faits par vos élus, dans un souci constant de transparence.

Les indemnités de vos élus

Depuis 2020, le plafond des indemnités de fonction des communes de moins de 20 000 habitants a été revalorisé au niveau national (+23,8 % pour Veyre-Monton).

- En 2020, lors de l'installation, les indemnités de l'équipe municipale (7 adjoints) étaient de : 8 120 € / mois.
- En mars 2026, les indemnités de la nouvelle équipe (7 adjoints) sont de : 8 255 € / mois soit +1,6%.

La nouvelle municipalité a fait le choix de ne pas appliquer la hausse légale pour cette année de transition.

Impact au niveau du budget :

- Le plafond légal d'indemnités pour Veyre-Monton est de 120 780 € / an
- L'enveloppe 2026 votée par l'équipe sortante est de 97 800 €
- L'enveloppe 2026 votée par la nouvelle équipe est de 96 324 € soit -1,5%

Notre engagement : une gestion maîtrisée, responsable et transparente.

FLASH INFO

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune a l'obligation de faire son recensement citoyen à partir de l'âge de 16 ans. Pour ce faire, il convient de se rendre soit en mairie, muni d'une pièce d'identité, ou de le faire en ligne. L'attestation de recensement remise à l'issue permet de s'inscrire aux examens ou en auto-école. Pour tout renseignement, contactez l'accueil de la mairie.

NOUVELLE COLLECTE DE DON DE SANG LE 4 JUIN

De 16h00 à 19h30 - salle Harmonia
Prenez rendez-vous : dondesang.efs.sante.fr

CADRE DE VIE ET TRAVAUX

QUARTIER DES REMPARTS : ÉTAT DES LIEUX

Dès leur prise de fonction, M le Maire et les élus en charge des bâtiments, des travaux, de l'urbanisme et du cadre de vie, accompagnés du directeur des services techniques, ont pris en main le projet de réhabilitation du quartier des remparts, par une visite de terrain complète des différents espaces concernés.

La priorité sera donnée au traitement des granges incendiées en 2018 avec dépollution, démolition et sécurisation vis-à-vis des constructions limitrophes. Plus globalement, ce projet visera à faciliter les circulations et les stationnements et contribuera à terme, à l'embellissement de cette partie du bourg de Monton.



AMÉNAGEMENT ROSCOT : POURSUITE DES TRAVAUX

Les travaux du lotissement de Roscot avancent à bon rythme, favorisés par les conditions printanières. Les bordures sont actuellement en cours de finition, tandis que la mise en place de la terre végétale se poursuit en vue des futures plantations qui viendront embellir l'ensemble.

La réalisation des enrobés pourra intervenir prochainement, marquant une étape importante vers l'achèvement de ce chantier.

Ce lotissement, devenu vieillissant et fortement dégradé au fil du temps, bénéficie aujourd'hui d'une véritable remise en état, lui offrant ainsi un cadre plus agréable et durable pour ses habitants.



SOULASSE : AMÉNAGEMENT RUE BEL HORIZON

Les travaux qui ont démarré le 16 mars dernier ont pour objectifs :

- La réalisation de cheminements piétons sécurisés, accessibles et confortables.
- Des aménagements paysagers.
- Une pose de bordures pour réduire la vitesse.
- Un rééquilibrage des espaces en faveur des piétons.
- La création de deux arrêts de bus sécurisés et conformes aux normes d'accessibilité.
- La Reprise des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs.



SOLIDARITÉS

VEYRE-MONTON : LABEL « VILLES AMIES DES ÂÎNÉS »

Lors de son premier conseil municipal, la nouvelle équipe a voté l'adhésion de la commune au réseau « Villes amies des aînés ».

Cette démarche traduit une ambition forte : anticiper le vieillissement de la population et améliorer la qualité de vie de tous les habitants, à chaque étape de la vie.

Elle repose sur des valeurs telles que l'inclusion, la participation des habitants, la solidarité et la lutte contre l'isolement.

L'obtention du label s'inscrit dans un processus progressif et participatif :

- La réalisation d'un diagnostic local pour identifier les besoins, notamment ceux des seniors ;
- La mise en place d'une concertation associant les habitants et les acteurs du territoire ;
- L'élaboration d'un plan d'actions concrètes (mobilité, habitat, lien social, services...) ;
- Le suivi et l'évaluation régulière des actions engagées.

Par cette adhésion, la municipalité affirme sa volonté de construire une commune plus inclusive, attentive à chacun et tournée vers l'avenir.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

DÉMARCHE EN CONSTRUCTION

La démocratie participative, c'est vous associer pleinement aux décisions qui touchent votre quotidien. À Veyre-Monton, cela signifie vous donner la possibilité de vous exprimer, de partager vos idées à travers différents formats (questionnaires, réunions, comités de quartier) et de faire entendre des voix diverses. C'est une manière d'ouvrir davantage l'action municipale aux habitants, en complément de la démocratie représentative.

Vos contributions viendront enrichir le travail des élus sur des sujets choisis et permettront de construire des projets qui vous ressemblent. Elle nécessite du temps et va se mettre progressivement en place. Plus d'informations à venir dans les prochaines lettres municipales.

RAPPEL À LA LOI

PROTECTION ANIMALE

Suite à plusieurs signalements (disparitions de chats, suspicions d'empoisonnement, actes de malveillance), la municipalité rappelle que les animaux de compagnie sont protégés par la loi.

L'animal est reconnu comme un « être sensible » (art. L214-1 Code rural). Toute maltraitance ou empoisonnement est interdit (art. 521-1 Code pénal).

Ces faits sont punis jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende, et jusqu'à 5 ans et 75 000 € en cas de mort.

Nous appelons chacun à la vigilance et au civisme.

TÉLÉTHON : UN GRAND MERCI

Grâce à la mobilisation de tous, c'est-à-dire des associations partenaires, des bénévoles et des participants, les trente animations organisées à Veyre-Monton et aux Martres-de-Veyre, par le Collectif Tous Solidaires, lors de la dernière campagne du Téléthon ont permis de collecter 25 000 €.



RENDEZ-VOUS À VENIR

THÉÂTRE CONTRE LE CANCER

A la demande de l'association Lou Veysou, la troupe de la Nouvelle Comédie Gauloise se produira, à Veyre-Monton, le **vendredi 5 juin 2026 à 20h30, salle Harmonia.**

Cette année, une pièce de William Douglas Home, *Le Canard à l'orange*, adaptée par Marc-Gilbert Sauvajon, sera jouée bénévolement comme chaque année, au profit de la Ligue contre le cancer. La troupe qui a récolté 598.400 € depuis ses débuts oeuvre avec la même énergie à « faire du rire une arme contre le mal ».



Aucune réservation ne sera prise en mairie.

L'entrée est gratuite, une quête sera faite à l'entracte, au profit de la Ligue contre le cancer.

FÊTE DE LA MUSIQUE

La soirée débutera avec le groupe *Groove Delight*, une formation funk composée de cinq musiciens de qualité qui interpréteront les plus grands classiques de la musique funk, dans une ambiance rythmée et conviviale.

Pour clôturer la soirée, place au duo *Éclipse*, composé de deux professionnels de l'animation. Forts de nombreuses références dans des salles, clubs et lieux festifs, ils proposeront un répertoire incontournable des années 80 et 90, réunissant les plus grands succès qui ont marqué plusieurs générations. Une programmation pensée pour satisfaire un public large, dans une atmosphère festive et familiale.

Samedi 20 juin 2026 à partir de 20h00, à l'espace Harmonia.

EXPOSITION À LA TOUR DU BAILLY

Nadine Bouette exposera ses dessins, pastels et aquarelles au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Val de Veyre, lors d'un week-end, à la tour du Bailly (Monton).

Rendez-vous les 27 et 28 juin, de 14h00 à 16h00.
Entrée libre



8 MAI : 10h30, commémoration du 8 mai 1945 - Église de Soulasse

29 MAI : 20h30, concert de la chorale de Monton *Mille choeurs pour un regard* - Église de Monton

30 MAI : de 14h30 à 16h30, jeux entre les résidents de l'EHPAD et les enfants du Conseil Municipal des Jeunes

4 JUIN : de 16h00 à 19h30, collecte de don de sang - salle Harmonia

5 JUIN : 20h30, théâtre avec *La Nouvelle Comédie Gauloise* Salle Harmonia

20 JUIN : 20h00, fête de la musique - Salle Harmonia

26 JUIN : A partir de 18h30, concours de pétanque ouvert aux habitants de la commune - complexe sportif

27 ET 28 JUIN : de 14h00 à 16h00, exposition de Nadine BOUETTE tour du Bailly à Monton

30 JUIN : À partir de 10h00, kermesse de l'école Jean Moulin ouverte à tous

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

La municipalité vous invite à participer aux festivités qui se dérouleront mardi 14 juillet, dans le cadre de la fête nationale. Vous pourrez ainsi partager le banquet républicain, participer aux différentes animations à destination des enfants et des adultes, danser en soirée et admirer le feu d'artifice.

Au programme :

- 10h30, défilé officiel suivi du pot de l'amitié à l'espace Harmonia à l'issue de la cérémonie
- Banquet républicain
- Animations gratuites
- Animation musicale et restauration sur place
- Feu d'artifice

Les enfants du **Conseil Municipal des Jeunes** seront au coeur des festivités et proposeront des animations durant tout l'après-midi de cette journée incontournable.

EXPRESSION OPPOSITION

Merci pour votre confiance

Merci aux habitants qui se sont mobilisés et tout particulièrement aux 944 électeurs qui nous ont accordé leur confiance, soit plus de 47,2 % des suffrages. Près d'un électeur sur deux a soutenu notre projet.

Nous prenons acte du résultat et respectons le choix démocratique mais notre engagement continue. Nos 6 élus seront pleinement mobilisés pour peser sur les décisions et défendre l'intérêt général.

Pour ce mandat, nous serons vigilants, constructifs, engagés pour le bien commun et attentifs à chaque décision prise.

Dès le début du mandat, nous avons voté contre l'augmentation du nombre d'élus indemnisés, entraînant plus de 11 000 € de dépenses supplémentaires par an par rapport à ce qui était en place avant les élections ; soit plus de 50 % du budget annuel des associations. Un choix que nous ne cautionnons pas !

Nous restons présents, à l'écoute et force de proposition.

Suivez-nous sur Facebook : Utile-VeyreMonton
et Instagram : utile_veyremonton

VERT MONTON



Vert Monton a célébré le printemps avec de nombreuses animations autour de la biodiversité. L'association compte de nombreux participants comme en témoigne l'atelier familial de fabrication de nichoirs à mésange (financé par le budget participatif communal 2025) où cinquante-deux personnes étaient présentes, le 7 mars dernier.

La conférence sur les papillons a, quant à elle, réuni une trentaine de personnes le 28 mars, à Soulasse.

Les oiseaux ont ensuite été à l'honneur avec une sortie ornithologique organisée à Veyre, le 19 avril, puis une conférence animée par des bénévoles de la LPO sur les hirondelles rustiques et de fenêtre, le 24 avril à Monton.

Une visite de l'incinérateur Vernéa du grand Clermont est organisée par l'association, **le 28 mai au matin**. Cette sortie a pour objectif de sensibiliser sur l'impact de nos déchets dans l'environnement.

Des places sont encore disponibles sur inscription :
vertmonton@mailo.com

CONCERT MILLE CHOEURS POUR UN REGARD

Entre le 1er mars et le 30 juin, plus de 200 concerts ont lieu dans toute la France avec un objectif commun : soutenir la recherche médicale en ophtalmologie et vaincre les maladies de la vue.

Grâce à l'engagement généreux des chorales et de leurs chefs de chœur, *Mille chœurs pour un regard* permet chaque année de faire progresser la recherche et d'apporter un véritable message d'espoir aux personnes atteintes de maladies de la vue.

Les fonds collectés lors de ces concerts sont intégralement reversés à *Retina France*, pour financer des projets de recherche.

Venez partager un moment musical inoubliable et soutenir une cause qui touche chacun d'entre nous.

La Chorale de Monton et la Chorale KOR'HOM dirigées par la cheffe de chœur, Guylène Rodrigues, vous accueilleront le **vendredi 29 mai à 20h30**, à l'église de Monton, pour vous présenter leur répertoire varié.

CHRONIQUE D'UN AUTRE TEMPS

Fabrication et commerce du vin à Monton (3/4)

Malgré leurs lacunes, différentes archives locales fournissent des renseignements aujourd'hui méconnus sur la naissance du courant commercial de vin entre Monton et Paris avant la Révolution.

On y apprend par exemple que dans les années précédant 1740 des marchands de Paris se font livrer par charroi de la futaille bourbonnaise pour expédier le vin qu'ils viennent acheter sur place en Auvergne – son prix modique leur permettant, à l'évidence, d'y mener quelques affaires sans trop de risques. Les autorités compétentes préconisent en conséquent que des tonneliers bouronnais et orléanais, ouvriers itinérants à cette époque, viennent y établir des ateliers pour fabriquer de la futaille d'un muid et la distribuer dans les vignobles avant la récolte de 1741, et elles recommandent aux commissionnaires d'acheter de préférence le vin ainsi conditionné.

A Monton, dans le même temps, les habitants réclament à l'intendant « un chemin praticable pour voiturier leurs vins et fruits sur le port du bourg des Martres ». Le commissaire général de la voirie de Riom y est donc envoyé en avril 1754 « pour connaître lequel des anciens chemins aboutissants à la grande route il conviendra de rétablir ». Son rapport conclut que le chemin dit de Champory est « à portée de remplir leurs désirs à cet égard puisqu'il n'aboutit pas loin du chemin royal qui vient d'être nouvellement construit dans la coste qui conduit au bourg des Martres ». Sa réfection « facilitera leur commerce avec les marchands de vin de Paris ».

Ce qui n'empêche pas un subdélégué de l'intendant d'écrire en 1752 : « Le charbon de houille est la seule marchandise qui entretienne le commerce par l'Allier en Auvergne » – opinion qui suggère l'importance encore relative du transport du vin sur l'Allier. Laquelle suggestion se trouve corroborée par l'opinion généralement admise selon laquelle « les marchands de Paris ont commencé vers 1735 à tirer des vins d'Auvergne » et l'observation facile à faire qu'à Monton même, aucun habitant du bourg n'est qualifié de « marchand » de vin sur les registres paroissiaux avant 1737.

Ainsi le commerce de vin entre Monton et la capitale (par le canal de Briare qui relie la Loire à la Seine) semble n'avoir vraiment démarré qu'un peu avant 1740 et avec lui l'ascension de la « dynastie » des Tixier de Monton qui le pratiqueront, bon an mal an, jusqu'à la Restauration. Ce qui pourra faire l'objet d'autres chroniques !

(À suivre)

Geneviève Plyer (Sites et Patrimoines)

Retrouvez les épisodes 1 et 2 sur le site Internet

Etat Civil

NAISSANCES :

Noé BENOIT
Romane BRIQUET POINSART
Maxence AOUST

MARIAGE :

Méline MANARANCHE et
Baptiste DESCAMPS

DÉCÉS :

Frédéric LEYRIT

La diffusion des informations est soumise à l'autorisation des familles.



@ville de Veyre-Monton



@veyremontonofficiel



Téléchargez cityAll

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE :

- Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
- Mardi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Ouverture du service urbanisme les après-midi

L'AGENCE POSTALE EN MAIRIE VOUS ACCUEILLE :

- Lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Hôtel de ville - 26 rue du cheix - 63960 Veyre-Monton

04 73 69 60 31 contact@mairie-veyremonton.com

www.mairie-veyremonton.fr https://participer.veyre-monton.fr/

PERMANENCES :

- Philippe CASSES, maire, sur rendez-vous le lundi de 17h30 à 18h30, le mercredi de 11h00 à 12h00 et le jeudi de 17h00 à 18h00.
- Marie-Laure BASTIDE, 1ère adjointe, sur rendez-vous le lundi de 17h30 à 18h30 et le mercredi de 11h00 à 12h00.
- Christophe DOUSSAUD, Nelly WEISMESCKIRCH, Alexis GATIGNOL, Céline GRENIER, Anthony PEREIRE et Claude DA SILVA NEVES, adjoints, sur rendez-vous.

Directeur de la publication : Philippe CASSES, Maire de Veyre-Monton

Impression L'Imprimeur à Mozac - Tirage 1850 exemplaires

Crédit images : C DOUSSAUD - ML BASTIDE - M DESCOLLONGES - Mairie service communication

Infos pratiques

LE CONSEIL MUNICIPAL



Philippe CASSES - Majorité
Maire
Président de toutes les commissions municipales
Conseiller communautaire



Christophe DOUSSAUD - Majorité
2ème adjoint à l'urbanisme et l'environnement
Commission finances, budget et économie
Commission urbanisme, environnement et cadre de vie
Commission bâtiments, travaux et voirie



Alexis GATIGNOL - Majorité
4ème adjoint au cadre de vie et sécurité
Commission urbanisme, environnement et cadre de vie
Commission bâtiments, travaux et voirie
Conseiller communautaire



Anthony PEREIRE - Majorité
6ème adjoint à la vie associative, événements culturels et sportifs
Commission urbanisme, environnement et cadre de vie
Commission associations et événements
Commission démocratie participative



Elisabeth AFONSO - Majorité
Conseillère déléguée auprès de Céline GRENIER
Commission jeunesse, vie scolaire et solidarité
Commission associations et événements
Commission démocratie participative



Delphine VIGIER - Majorité
Conseillère déléguée auprès d'Anthony PEREIRE
Commission associations et événements
Conseillère communautaire



Edwige NOUARI - Majorité
Conseillère municipale
Commission urbanisme, environnement et cadre de vie
Commission associations et événements



Alexandre CREZ - Majorité
Conseiller municipal
Commission jeunesse, vie scolaire et solidarité
Commission associations et événements
Commission démocratie participative



Yoann ALINC - Majorité
Conseiller municipal
Commission démocratie participative



Claire GAUTIER - Majorité
Conseillère municipale
Commission jeunesse, vie scolaire et solidarité
Commission démocratie participative



Florian GULI - Majorité
Conseiller municipal
Commission finances, budget et économie
Commission bâtiments, travaux et voirie



Wesley VALLAS - Majorité
Conseiller municipal
Commission finances, budget et économie



Marie-Laure BASTIDE - Majorité
1ère adjointe aux bâtiments, travaux et voirie
Commission finances, budget et économie
Commission urbanisme, environnement et cadre de vie
Commission bâtiments, travaux et voirie



Nelly WEISMESCHKIRCH - Majorité
3ème adjointe aux finances, économie et moyens généraux
Commission finances, budget et économie
Commission bâtiments, travaux et voirie



Céline GRENIER - Majorité
5ème adjointe à la jeunesse, vie scolaire et solidarités
Commission bâtiments, travaux et voirie
Commission jeunesse, vie scolaire et solidarité
Commission démocratie participative



Claude DA SILVA NEVES - Majorité
7ème adjointe à la démocratie participative, communication et citoyenneté
Commission finances, budget et économie
Commission jeunesse, vie scolaire et solidarité
Commission démocratie participative



Danielle GRANGE - Majorité
Conseillère déléguée auprès de Nelly WEISMESCHKIRCH
Commission finances, budget et économie
Commission urbanisme, environnement et cadre de vie
Commission jeunesse, vie scolaire et solidarité
Commission associations et événements



Maxim DESCOLLONGES - Majorité
Conseiller délégué auprès de Marie-Laure BASTIDE
Commission urbanisme, environnement et cadre de vie
Commission bâtiments, travaux et voirie



Mélanie SOUVETON - Majorité
Conseillère municipale
Commission finances, budget et économie
Commission urbanisme, environnement et cadre de vie
Commission jeunesse, vie scolaire et solidarité



Joffrey RAFFIER - Majorité
Conseiller municipal
Commission bâtiments, travaux et voirie
Commission jeunesse, vie scolaire et solidarité
Commission associations et événements



Guy LEMASSON - Majorité
Conseiller municipal
Commission associations et événements
Commission démocratie participative

PERMANENCES DES ÉLUS

Si vous souhaitez rencontrer vos élus de Veyre-Monton, **contactez l'accueil de la mairie** pour prendre rendez-vous. Les élus suivants se tiennent à votre disposition :

- Philippe CASSES, maire, sur rendez-vous le lundi de 17h30 à 18h30, le mercredi de 11h00 à 12h00 et le jeudi de 17h00 à 18h00.
- Marie-Laure BASTIDE, 1ère adjointe, sur rendez-vous le lundi de 17h30 à 18h30 et le mercredi de 11h00 à 12h00.
- Christophe DOUSSAUD, Nelly WEISMESCHKIRCH, Alexis GATIGNOL, Céline GRENIER, Anthony PEREIRE et Claude DA SILVA NEVES, adjoints, sur rendez-vous.

LE CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)



Nadine VALLESPI - Opposition
Conseillère municipale

Commission urbanisme, environnement et cadre de vie
Commission démocratie participative
Conseillère communautaire



Richard COURIO - Opposition
Conseiller municipal

Commission finances, budget et économie



Louka LACHAIZE - Opposition
Conseiller municipal

Commission bâtiments, travaux et voirie
Commission jeunesse, vie scolaire et solidarités



Philipp TCHILINGHIRIAN - Opposition
Conseiller municipal

Commission bâtiments, travaux et voirie
Commission jeunesse, vie scolaire et solidarité



Florent MONTAURIER - Opposition
Conseiller municipal

Commission urbanisme, environnement et cadre de vie
Commission associations et événements



Xavier MARTRES - Opposition
Conseiller municipal

Commission finances, budget et économie
Commission associations et événements
Commission démocratie participative

A quoi sert une Commission municipale ?

Les Commissions municipales sont des commissions d'étude et d'échange; elles sont le cœur de l'action municipale. Si elles n'ont aucun pouvoir de décision, c'est en leur sein que s'effectue le travail de réflexion permettant l'élaboration de propositions réalistes qui pourront être votées en Conseil municipal. Les sujets d'étude peuvent être soumis soit par l'administration territoriale, soit à l'initiative d'un des membres du Conseil municipal.

Les Commissions sont composées du Maire, président de droit, et de conseillers municipaux, dont un vice-président. Elles respectent la représentation proportionnelle. Des personnes qualifiées extérieures à l'assemblée délibérante, notamment le Directeur Général des Services, ses adjoints ou tout expert externe, peuvent participer à leurs travaux préparatoires.

Le nombre et le rôle des six Commissions municipales du nouveau mandat ont été définis lors du Conseil Municipal du 03 Avril 2026, en lien avec les projets prioritaires pour la commune.

Chaque conseiller municipal fait partie de deux ou trois commissions afin de définir les orientations politiques de chaque secteur.

Quel est le rôle du Conseil communautaire ?

L'organe délibérant est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées. Il répond au principe de suppléance et de subsidiarité.

Il se substitue aux Conseils municipaux des communes adhérentes au territoire intercommunal lorsque les compétences de ces derniers ont été transférées à l'intercommunalité. Les Conseils municipaux conservent le pouvoir décisionnel pour les compétences qu'ils ont gardées.

Le Conseil est composé d'un président, de vice-présidents et de conseillers communautaires.

Le président est élu au sein de l'assemblée selon les mêmes règles que pour un maire. Le nombre de vice-présidents est fixé par le Conseil, dans la limite de 30 % de son effectif total. Le mode d'élection est le même que pour le président.

Une commune ne peut détenir la majorité des sièges, et bénéficie au moins d'un. Le nombre de conseillers du Conseil communautaire est déterminé lors du projet de création de l'intercommunalité, sur une base essentiellement démographique.

Veyre-Monton fait partie de Mond'Arverne Communauté qui regroupe 27 communes au total. Quatre élus du Conseil municipal siègent au Conseil communautaire.

